



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Le dix-sept du mois de septembre deux mil dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 10 septembre 2018

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Gilles SIMON, M. Frédéric BRUSQ, Mme ARMAND Josiane, M. Dominique DEMARE, M. Sébastien GAY.

Etaient excusés et représentés: M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Claude ROCHE, donne pouvoir à M. Sébastien GAY.

Etait excusée : Mme Julie DEPLATIERE,

Secrétaire de séance : M. Frédéric BRUSQ

Le compte-rendu de la séance du 30 juillet est approuvé sans réserve.

Tarifs municipaux

Service	Objet	Tarifs du 1.10.18 au 30.9.19	Votes
Restauration scolaire	Repas enfant	3,55 €	Unanimité
	Repas enseignantes/ personnel communal	5.00 €	Unanimité
Garderie		Gratuite	
Loc salle des fêtes	Hab extérieur	545 € (nettoyage inclus)	Unanimité - inchangé
	Hab commune	355 € (nettoyage inclus)	Unanimité - inchangé
	Associations de la commune d'intérêt général	1 gratuite par an mais le forfait nettoyage de 145 € reste à la charge de l'asso. sinon 225 € avec nettoyage pour les autres manifestations	Unanimité - inchangé
	$\frac{1}{2}$ journée seule	110 € + 145 € nettoyage	Unanimité - inchangé
	Caution	545€	Unanimité - inchangé
	Location à la journée/semaine	545 € (nett.inclus) hab. extérieur 275 € (nett inclus) hab commune	Unanimité - inchangé
Concession cimetière	1 emplacement 30 ans 1 m X 2,45 m	260 €	Unanimité - inchangé
	Laisser 0,30 m ou 0,40 m entre	2 emplacements 30 ans 2 m X 2,45 m	430 €
	1 emplacement perpétuité	685 €	Unanimité - inchangé
	2 emplacements perpétuité	1.120 €	Unanimité - inchangé
Concession Columbarium	Case 45X45X45 : 30 ans	580 :€	Unanimité - inchangé
	Case 45X45X45 : 50 ans	950 €	
	Cavurne 50X50X50 : 30 ans	890 €	
	Cavurne 50X50X50 : 50 ans	1300 €	
Assainissement	Parti. Ass. Réseau (PAC)	1.450 €	Unanimité - inchangé
	M3 assaini	0.70 €	Unanimité' - inchangé
	Abonnement	51 €	'Unanimité inchangé
	Contrôles AC/SAUR Du 1/1/2018 au 31/12/18	159.60 € TTC Branchements existants 110.40 € TTC Branchements neufs	
	Contrôles ANC/SAUR Du 1/1/2017 au 31/12/17	F01 (conception) 117.70 € TTC F02 (réalisation) : 135,30 € TTC FOCi (vente) : 148,50 € TTC	
Photocopie (*)	A4 la feuille A3 la feuille	0,15 €(gratuit pour associations) 0,30€	Unanimité' - inchangé
Bibliothèque	Service municipal	Gratuit	

(*) Les photocopies aux particuliers seront gratuites pour l'élaboration des dossiers administratifs relevant de la mairie

Demande de subvention DRAC

Le Conseil Municipal a pour projet la restauration de 4 registres paroissiaux de 1676 à 1792 et 5 registres d'Etat Civil de 1803 à 1851. Le coût estimatif de ces travaux de restauration est estimé à 2.025 € HT. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Convention temporaire avant mise en fourrière intercommunale de la SPA de Roanne des chiens errants et/ou dangereux sur la commune

M. le Maire rappelle la convention signée avec la SPA de Roanne le 5 mai 2015 pour la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens et notamment l'article 5 dans lequel il est spécifié que la SPA n'a pas à sa charge ni la capture, ni le transport des chiens errants et/ou dangereux à la fourrière, cette capture et ce transport relevant de la seule responsabilité de la commune. Considérant les problèmes récurrents de divagation de chiens, le Conseil Municipal décide de confier cette mission à M. CROS Christophe, de l'enseigne DOG SERVICES, situé au lieu-dit "Les Ratonnières" à St Georges de Baroille. Une convention définit cette mission qui prendra effet le 18 septembre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie des missions qui lui incombent, M. CROS percevra auprès de la collectivité, pour chaque mission réalisée, une rémunération forfaitaire de :

- capture du chien errant et/ou dangereux : 50 €
- recherche des propriétaires éventuels et restitution à ces derniers : 20€
- pension/jour : 30 € par jour
- transport à la SPA de Roanne : 100 €

Pour le cas où le chien n'est pas identifiable (ni insert, ni tatouage), M. CROS a pour mission de le transporter d'office à la SPA de Roanne.

La commune de St Georges de Baroille émettra un titre exécutoire à chaque propriétaire identifié selon les tarifs de la convention énoncés ci-dessus.

Le Conseil municipal valide ces tarifs, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Questions diverses

- Au 30/9/2018, les exploitants de réseaux ont l'obligation d'inscrire leur réseau sur le guichet unique et définir les zones d'implantation des ouvrages. Le conseil municipal valide le devis du cabinet Alidade pour réaliser cette mission pour un montant de 530 € HT.

Pour la numérisation des plans existants et la réalisation d'un SIG (système d'information géographique), le coût s'élève à 1.300 € HT. Le conseil municipal valide ce devis.

- L'inauguration du City Stade aura lieu le samedi 29 septembre à 11 h. Les Baroliens, Baroliennes sont conviés à cette manifestation.

- M. Gilles SIMON fait un point sur les travaux voirie : les entreprises PONTILLE et BERTHELIER interviendront dans la quinzaine à venir.

- M. Ludovic BOUTTET fait un compte-rendu sur la rentrée scolaire : l'effectif du RPI est de **118 élèves**, repartis sur 2 classes à St Georges (50 en maternelle), 2 classes à St Jodard (47 en CP/CE1/CE2) et 1 classe à Pinay (21 CM1/CM2). La garderie est ouverte dès 7 h 30 le matin et fermée à 18 h 00 le soir. Ce service mis en place par la Commune est **GRATUIT**.
- La manifestation de la **DICTEE** aura lieu **le samedi 10 novembre** à la salle des fêtes. Les inscriptions débuteront dès **14 h**. Une réunion pour la préparation de cette manifestation a été fixée au samedi 13/10 à 11 h
- La prochaine réunion du **CCAS** a été fixée au **samedi 20/10 à 10 h 30**. Les membres du CCAS ont été convoqués.
- M. le Maire rappelle que la population est invitée à se recueillir pour la **cérémonie du 11 novembre**. Cette année, l'heure a été avancée à **10 H 00** au cimetière et à **10 H 15** au monument aux morts. Le pot de l'amitié suivra à la mairie.
- - La **Bourse aux jouets** organisée par Le Sou des Ecoles du RPI aura lieu le **dimanche 18 novembre**. L'horaire sera communiqué dans les prochains jours.

Fin de séance : 22 h 15
Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL



Prochaine réunion : 22/10/18 à 20 h 30
Le secrétaire,
Frédéric BRUSQ

